

Edouard Pictet

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 11

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

6. Troupes d'administration.

73 recrues.

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
73 sabres-scie avec porte-sabres-scie et ceinturons	44	60	846	80
10 gibernes de fourrier avec équipement	10	—	100	—
Total pour les troupes d'administration.			946	80
Total de l'armement et de l'équipement.	Fr.		886,702	60

Indemnité d'équipement.

	Fr.	Fr.
1. 18 officiers, commandés comme adjudants, sortant de troupes montées.	30	540
2. 28 officiers, commandés comme adjudants, sortant de troupes non montées	315	8,820
3. 57 indemnités supplémentaires pour officiers qui doivent se monter	300	17,100
4. 202 officiers montés :		
Cavalerie. Artillerie. Génie. Sanitaires. Vétérinaires. Administration.		
20 65 15 50 12 40 .	500	101,000
5. 15 officiers d'artillerie de landwehr, montés, nouvellement nommés	250	3,750
6. 325 officiers non montés, nouvellement nommés :		
Infanterie. Artillerie, Artillerie. Génie. Sanitaires. Administration.		
270 élte. landwehr. 15 10 50 .	200	65,000
7. 12 indemnités à des secrétaires d'état-major	80	960
Indemnités à des adjudants-sous-officiers :		
5 montés	115	575
50 sortant des troupes non montés ou montés	80	4,000
Total	Fr.	204,745

(La suite au prochain numéro.)

† **EDOUARD PICTET** †

Le lieutenant-colonel Edouard Pictet, dont nous annonçons la mort prématurée dans notre dernier numéro, avait commencé sa carrière militaire assez tard ; c'est, en effet, en 1860 seulement qu'il fit son premier service, l'école de recrues de pontonniers à Brugg, en qualité d'aspirant à l'état-major du génie.

Après avoir passé l'école centrale de Thoune, l'année suivante, il reçut son brevet de II^e sous-lieutenant aux promotions du printemps 1862.

La même année, lors d'une école d'aspirants d'infanterie, passée à St-Gall sous les ordres de Hans Wieland, on lui proposa déjà d'entrer dans l'ancien état-major général et d'obtenir ainsi un avancement considérable ; il préféra toutefois rester dans l'arme du génie, où il conquiert régulièrement les grades de I^{er} sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, en 1864, 1866 et 1868.

Il accompagnait, en 1866, feu le lieutenant-colonel du génie Richard Wieland dans sa mission à Vienne et à Florisdorf.

Pendant l'occupation des frontières de 1870-71, il remplissait, au grand quartier-général, à Olten, les fonctions d'adjutant du chef de l'état-major du génie et fut chargé plus tard d'organiser et de diriger un service de surveillance sur les eaux du Léman, pendant le séjour de l'armée de Bourbaki en Suisse.

En 1872, Pictet consentit enfin, sur les démarches réitérées du colonel Hoffstetter, à passer à l'état-major général; il y entra avec le grade de major, qu'il occupait encore lors de la mise en vigueur de la nouvelle organisation militaire, au printemps de 1875.

L'impulsion donnée à cette époque à l'arme du génie et la création, dans la Suisse romande, de compagnies de pontonniers, corps dans lequel Pictet avait fait son service de soldat et pour lequel il conserva toujours de la prédilection, l'amènèrent au commandement du 1^{er} bataillon du génie, quoiqu'en acceptant ce poste il renonçât volontairement à un avenir militaire plus brillant. Il commanda les premiers cours de répétition de ce nouveau corps et contribua pour une bonne part à sa prompte formation, en se chargeant, en 1877, des opérations du recrutement dans tout le territoire de la 1^{re} division.

Au printemps de 1878, le Conseil fédéral appela le major Pictet aux fonctions d'ingénieur de division, en l'avancant en même temps au grade de lieutenant-colonel. La maladie qui devait nous enlever cet excellent officier s'est déclarée après une reconnaissance faite en vue du prochain rassemblement de troupes, mais elle minait déjà depuis quelque temps sa robuste constitution.

Cette mort imprévue laisse un grand vide et des regrets unanimes dans les rangs de la 1^{re} division et dans le sein de l'arme du génie, en particulier: grâce à une nature sympathique au plus haut degré, aussi bien que par la manière pratique dont il s'acquittait des travaux qu'il entreprenait, Pictet jouissait de l'estime de ses camarades et inspirait une confiance absolue à ses subordonnés; il ne comptait d'ailleurs que des amis.

C'était un tireur hors ligne et sa parfaite connaissance des armes à feu et de toutes les questions qui s'y rattachent lui avaient valu à différentes reprises l'honneur de siéger dans des commissions spéciales sur la matière. Il faisait aussi partie de la commission du génie chargée de la révision des règlements de pontonniers.

En 1877, il avait publié une carte remarquable du lac de Genève, jusqu'à Hermance et Coppet, à l'échelle de 1:12500, donnant les résultats de longs et minutieux sondages opérés par lui les années précédentes; il avait l'intention de poursuivre ces travaux sur toute l'étendue du petit lac, jusqu'à Nyon et Yvoire, mais une affection des yeux, due à ses longues séances sur le lac, lui avait malheureusement interdit de mettre ce projet à exécution.

Société des officiers de la Confédération suisse

SECTION VAUDOISE

Le comité adresse aux sous-sections, aux membres de la section vaudoise et aux officiers de la 1^{re} division d'armée la circulaire suivante, datée de *Lausanne*, juin 1879 :